

SEANCE DU JEUDI 27 AVRIL 2023

Présents : M. LOFFET, Président f.f.

Mme BONNI et M. GODIN, Membres du Collège de Police.

Mme BASAULA NANGI, M. BERRENDORF, Mme DARRAJI, M. DENIS, M. EL HAJJAJI, M. FALZONE, M. FORMATIN, M. GALLASS, Mme LEVEQUE, Mme MARECHAL, Mme MONVILLE, M. NAJI, Mme OZER, M. POLIS, M. RENARD, M. SCHONBRODT, Mme STINI, M. STOFFELS, M. THOMAS, Mme TINIK et M. WYDOOGHE, Membres.

M. BARBIER, Chef de Corps

Mme GAROT, Secrétaire.

Décisions n°047 à 057

LA SEANCE EST OUVERTE A 20h10

Sont excusés : Mesdames OZER et MONVILLE, Messieurs GODIN, GALLASS et STOFFELS.

047 Remplacement des serveurs informatiques – Augmentation de la sécurité – Mode de passation de marché

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment les article 11 et 33 ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Considérant la mise en place d'une infrastructure de serveurs virtualisés précédemment réalisée après l'attribution du marché à la firme ORDITECH ;

Considérant que le support logiciel et matériel d'une durée de 5 ans prendra fin le 23 octobre 2023 après quoi il ne sera plus possible d'être connecté aux infrastructures informatiques fédérales pour des raisons évidentes de sécurité ;

Considérant que le marché ONVA « 20200303 ONVA – RJV Global Support SSR » (Fin 31/12/2024) est accessible aux Zones de Police et donne accès à tout le matériel, logiciels et services pour remplacer les serveurs de la Zone ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition du Collège ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'adhérer au marché ONVA « **20200303 ONVA – RJV Global Support SSR** » (Fin **31/12/2024**) attribué à la société UPTIME de Bierset (BCE BE 0500.497.234) et ce pour une durée de 5 ans ;
- De procéder à l'acquisition du matériel et des services nécessaires au remplacement de notre infrastructure serveurs via le marché « **20200303 ONVA – RJV Global Support SSR** ». La dépense d'un montant maximum estimé à 150.000,00 € TVAC sera attribuée à l'allocation 330/742-53 du budget extraordinaire " Achat de matériel informatique ".

048 Infrastructure – Acquisition de mobilier – Détermination du mode de passation de marché

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment les article 11 et 33 ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Considérant que depuis juillet 2021, la zone de Police Vesdre a pris possession de locaux meublés qui étaient initialement destinés aux services de la police fédérale ;

Considérant que dans le cadre des déménagements prévus à la Police fédérale, la police fédérale souhaite récupérer une partie de son mobilier en août 2023 ;

Considérant qu'il s'agit principalement d'armoires à rideaux hautes ou basses, de bureaux et de caissons mobiles ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition du Collège ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

De lancer un marché constaté sur simple facture ayant pour objet l'acquisition de mobilier (armoires à rideaux hautes ou basses, bureaux et caisson mobiles) pour un montant maximum de 20.000,00 € TVAC en contactant les firmes suivantes :

- Albert-Vanesse (0417.053.280),
- Pami (0434.820.019),
- Alvan (0413.094.195),
- Bedimo (0861.140.462).

La dépense d'un montant maximum estimé à 16.528,92 € HTVA soit 20.000,00 € TVAC sera imputée à l'allocation 330/741-51 du budget extraordinaire 2023.

049 Infrastructure – Hôtel de Police – Remplacement de luminaires – Détermination du mode de passation de marché

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment les article 11 et 33 ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Considérant que le système d'éclairage actuel de la grande salle de l'Hôtel de police, constitué de luminaires vétustes, ne fournit plus une luminosité suffisante pour garantir des conditions de travail optimales ;

Considérant que le remplacement des luminaires par un système moderne à LED ainsi que la révision du réseau d'interrupteurs sont nécessaires ;

Considérant que l'acquisition peut se faire via un marché public constaté sur simple facture ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition du Collège ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

De lancer un marché constaté sur simple facture ayant pour objet la modernisation du système d'éclairage de la grande salle de réunion de l'Hôtel de Police pour un montant maximum estimé à 10.330,58 € HTVA soit 12.500 € TVAC.

Trois entreprises seront contactées pour ce marché, à savoir :

- Adeptelec de Stembert (0478.412.017) ;
- H.Loop de Pepinster (0447.252.053) ;
- B. Gillet de Verviers (0479.218.602).

La dépense d'un montant maximum estimé à 10.330,58 € HTVA soit 12.500 € TVAC sera imputée à l'allocation 330/723-51 « aménagement des bâtiments » du budget extraordinaire 2023.

050 Infrastructure – Acquisition de stores – Détermination du mode de passation de marché

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment les article 11 et 33 ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu la nécessité de procéder à l'acquisition de stores pour une dizaine de bureaux de la Zone ;

Considérant que l'acquisition peut se faire via un marché public constaté sur simple facture ;

Sur proposition du Collège ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

De lancer un marché constaté sur simple facture ayant pour objet l'acquisition de stores pour les locaux de l'Hôtel de Police pour un montant maximum de 3.630,00 € en consultant les firmes :

- Heusy Brico Garden de Verviers (0898.159.127),
- Décorama de Verviers (0423.764.987),
- Hubo de Dison (0450.799.976).

La dépense estimée à un maximum de 3.000,00 € HTVA soit 3.630,00 € TVAC sera imputée à l'allocation 330/723-51 « aménagement des bâtiments » du budget extraordinaire 2023.

051 Véhicule – Acquisition d'un véhicule léger – Mode de passation de marché

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment les article 11 et 33 ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Considérant que la Zone dispose de quelques véhicules anonymes pour permettre aux policiers de se rendre à des formations, réaliser des surveillances discrètes ou permettre des déplacements aux membres civils ;

Considérant que ces véhicules sont très souvent utilisés et qu'il conviendrait d'augmenter la capacité du parc automobile zonal ;

Sur proposition du Collège ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

De procéder à l'acquisition d'une Citroën C5 Aircross via le marché fédéral 2021 R3 03 Lot 19 pour un montant estimé à 18.204,83 € HTVA soit 22.027,84 € TVAC. Cette dépense sera imputée à l'allocation 330/743-52 du budget extraordinaire 2023.

052 Budget 2023 – Arrêté d'approbation du Gouverneur – Pour information

Les conseillers sont informés de l'arrêté du Gouverneur du 9 mars 2023 qui approuve la délibération du conseil de police de la Zone du 2 février 2023 arrêtant le budget 2023 de la Zone.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 20h20

LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRIS IMMEDIATEMENT.

**053 Personnel – Mobilité – Phase 2023/01 – Inspecteur Principal Spécialisé
Enquêteur – Nomination**

**054 Personnel – Mobilité – Phase 2023/01 – Inspecteur Spécialisé Enquêteur –
Nomination**

055 Personnel – Mobilité – Phase 2023/01 – Inspecteur – Nomination

**056 Personnel – Mobilité – Phase 2023/01 Erratum – Cadre administratif et logistique
Niveau C GRM – Nomination**

**057 Personnel – Cadre administratif et logistique – Recrutement externe – Niveau B –
DPO - Désignation**

Présents : M. LOFFET, Président f.f.

Mme BONNI et M. GODIN, Membres du Collège de Police.

Mme BASAULA NANGI, M. BERRENDORF, Mme DARRAJI, M. DENIS, M. EL HAJJAJI, M. FALZONE, M. FORMATIN, M. GALLASS, Mme LEVEQUE, Mme MARECHAL, Mme MONVILLE, M. NAJI, Mme OZER, M. POLIS, M. RENARD, M. SCHONBRODT, Mme STINI, M. STOFFELS, M. THOMAS, Mme TINIK et M. WYDOOGHE, Membres.

M. BARBIER, Chef de Corps

Mme GAROT, Secrétaire.

Décision n°058

058 Personnel – Accident de travail – Invalidité permanente – Notification

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 20h40

La secrétaire

Kathleen GAROT

Le Président f.f.

Alexandre LOFFET